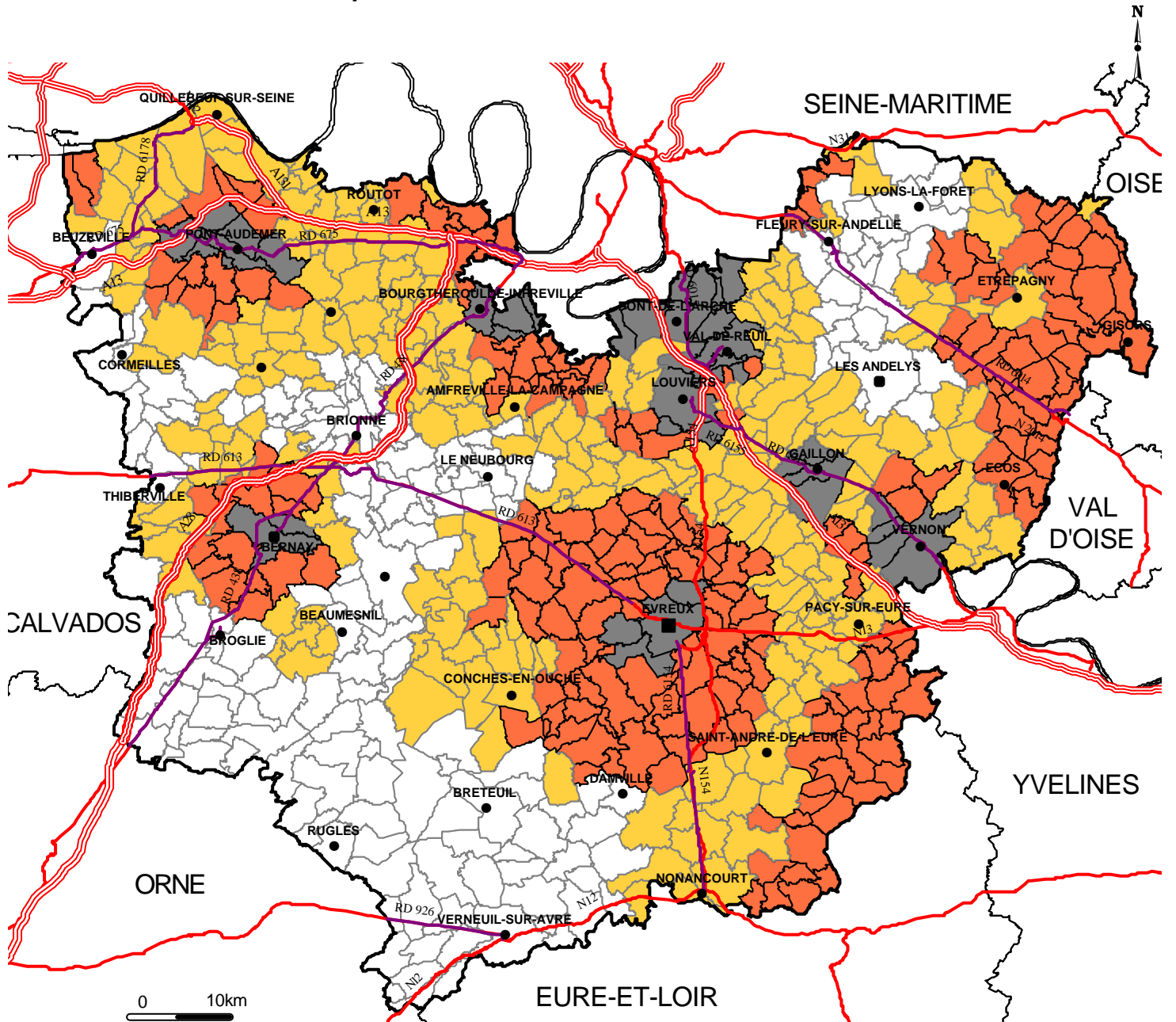


Les aires urbaines du département de l'Eure en 1999



L'Aire urbaine est :
un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave,
constitué par un pôle urbain, et par une couronne périurbaine
formée de communes rurales ou d'unités urbaines dont
au moins 40% de la population résidente ayant un emploi
travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par
celui-ci.

- Préfecture
- Sous Préfecture
- Chef lieu de canton
- ==== Autoroutes
- Routes nationales
- Départementales (RN14)

Cartographie issue de BD CARTO® IGN-2006
Autorisation n°43-90030

Source : INSEE RGP1999

D.D.E. de l'Eure - avril 2007
Service Aménagement, Urbanisme, Habitat et Développement durable

- POLE URBAIN
- COMMUNES MONOPOLARISEES
- COMMUNES MULTIPOLARISEES
- ESPACE A DOMINANTE RURALE